



LA PHASE COMPLÉMENTAIRE : MODE D'EMPLOI

À compter du 25 juin 2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La phase principale d'admission de Parcoursup se termine le 19 juillet 2019. Pour permettre aux candidats qui le souhaitent de trouver une place dans l'enseignement supérieur avant cette date, la phase complémentaire ouvre le 25 juin à 14h (heure de Paris).

C'est une réelle opportunité, en particulier pour les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission. Elle leur permet de formuler de nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles : en 2018, ce sont près de 80 000 candidats qui ont ainsi pu recevoir une proposition d'admission dans une formation de leur choix.

Dès le 25 juin, les candidats peuvent consulter la carte des formations inscrites en phase complémentaire et formuler leurs vœux : les formations répondent au fur et à mesure et en continu. Des propositions d'admission peuvent être envoyées jusqu'au 13 septembre.

Qui est concerné ?

Tous les candidats qui le souhaitent peuvent participer à la phase complémentaire.

Elle s'adresse :

- ➔ **en priorité aux candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale :** les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux au 15 mai 2019 et les candidats qui sont « en attente » pour tous leurs vœux ;
- ➔ aux candidats inscrits qui n'ont pas confirmé de vœux au 3 avril 2019 ;
- ➔ aux candidats qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup. Ils doivent préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup jusqu'au 11 septembre 2019 inclus.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale peuvent faire de nouveaux vœux dans des formations qui les intéressent davantage et qui ont encore des places disponibles.

À l'exception des candidats des lycées français à l'étranger (réseau AEFÉ), les candidats dont les études en France sont soumises à l'obtention d'un visa en raison de leur nationalité et qui n'en disposent pas le 25 juin 2019, ne peuvent pas formuler de vœux pendant la phase complémentaire.

Comment consulter les formations inscrites en phase complémentaire ?

Deux outils sont mis à disposition des candidats pour consulter les formations inscrites en phase complémentaire :

- **La carte interactive des formations** : déjà disponible via le site Parcoursup.fr, elle permet aux candidats de connaître les formations inscrites en phase complémentaire. **À compter du 25 juin, ils pourront sélectionner les formations qui ont des places disponibles en fonction du baccalauréat qu'ils ont préparé ou qu'ils ont déjà obtenu.** Les candidats pourront visualiser facilement si la formation qu'ils recherchent est disponible dans leur académie ou ailleurs en France. La carte interactive propose également des formations similaires pour chaque formation sélectionnée. C'est un outil précieux pour réfléchir à son projet.

The image shows a screenshot of the Parcoursup website interface. On the left, there is a list of 2406 formations, each with a search bar, a 'Type de formation' dropdown, and a 'Niveau d'études' dropdown. The list includes various institutions like Université de Lille (Public), Université de Limoges (Public), Université de Pau et des Pays de l'Adour (Public), Université Paris Descartes Paris 5 (Public), and Lycée Georges Cabanis (Public). On the right, there is a map of France with red location pins indicating the geographical distribution of the listed formations. The map is titled 'Carte des formations' and includes a search bar and a 'Parcoursup' logo.

- **Le moteur de recherche des formations** : il permet de consulter les formations inscrites en phase complémentaire en effectuant des recherches par critères (type de filière, nom de la formation, département, académie...) et d'accéder aux fiches de présentation détaillées de chaque formation (ses attendus, ses critères généraux d'examen des vœux...)

Ces deux outils sont accessibles depuis le dossier des candidats (onglet vœux / vœux en phase complémentaire) pour leur permettre de formuler leurs vœux. Ils sont également accessibles « hors connexion » sur le site d'information Parcoursup.fr depuis la page « [Les formations](#) ».

À savoir Une formation apparaît uniquement dans le moteur de recherche et la carte interactive des formations lorsqu'elle a des places disponibles. **De nouvelles formations peuvent être inscrites au fur et à mesure en phase complémentaire, il est donc recommandé de consulter régulièrement la carte interactive des formations ou le moteur de recherche des formations.**

Comment formuler ses vœux ?

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux sur Parcoursup pour des formations qui ont des places disponibles.

La phase principale d'admission Parcoursup se termine le 19 juillet 2019 mais les candidats qui le souhaitent peuvent formuler des vœux en phase complémentaire jusqu'au 11 septembre à 23 h 59 heure de Paris. Il n'y a pas de sous-vœux en phase complémentaire.



- 1 > **Se connecter** à leur dossier ;
- 2 > Cliquer sur l'onglet « **Vœux** » et sélectionner le sous-onglet « **Vœux en phase complémentaire** » ;
- 3 > Dans la page « **Vœux en phase complémentaire** » : cliquer sur le bouton « **Ajouter un vœu via le formulaire** » (pour accéder au moteur de recherche des formations) ou « **Ajouter un vœu via la carte** » (pour accéder à la carte des formations).

Les candidats qui ne sont pas inscrits sur Parcoursup doivent au préalable procéder à leur inscription sur la plateforme.

À savoir Avant d'ajouter une formation à leur liste de vœux, les candidats doivent saisir leur projet de formation motivé. Tous les éléments demandés doivent être renseignés pour que le vœu soit enregistré et envoyé à la formation demandée.

Conseils **Consulter les attendus et les caractéristiques des formations** sur Parcoursup pour connaître les débouchés professionnels possibles

Élargir la zone géographique des vœux : un candidat ne peut pas formuler un vœu en phase complémentaire pour une formation dans un établissement déjà demandé en phase principale, mais il peut demander une formation similaire dans un autre établissement. La carte interactive des formations est là pour aider les candidats à découvrir les formations sur l'ensemble du territoire.

L'aide à la mobilité pour les lycéens boursiers

Les candidats lycéens boursiers qui acceptent définitivement une proposition d'admission pour un vœu formulé en dehors de leur académie de résidence lors de la phase complémentaire peuvent bénéficier de l'aide à la mobilité.

Pour rappel : destinée aux lycéens boursiers, l'aide à la mobilité Parcoursup est **une aide financière de 500 €** qui permet d'encourager la mobilité géographique des futurs étudiants.

Une fois la proposition d'admission définitivement acceptée, la demande doit être effectuée via le portail messervices.etudiant.gouv.fr.

Le CROUS examine la demande en tenant compte de la situation du lycéen et de l'impact financier que pourrait avoir la mobilité (éventuel déménagement, coût de la vie et frais d'installation).

L'aide est attribuée après l'inscription administrative dans le futur établissement du demandeur.

Quelles sont les réponses des formations ?

Les candidats consultent les réponses des formations à leurs vœux dans l'onglet « Admission » de leur dossier Parcoursup. Pour la phase complémentaire, les candidats pourront recevoir deux types de réponse :

- **pour les formations sélectives** (BTS, DUT, classe prépa, école...) : « **oui** » (proposition d'admission) ou « **non** »
- **pour les formations non-sélectives** (licences, PACES) : « **oui** » ou « **oui-si** » (proposition d'admission).

En phase complémentaire, la phase de réponse des établissements se déroule du 26 juin 2019 au 12 septembre 2019 inclus.

Les formations ont jusqu'à 8 jours pour répondre aux candidatures.

À savoir Pendant l'été, du 20 juillet au 20 août 2019 inclus, les réponses apportées aux candidats par toutes les formations sélectives (BTS, IUT, classes préparatoires, écoles...) et les licences avec parcours adapté (cela correspond à des licences qui peuvent répondre « oui, si ») sont suspendues. En revanche, pour les licences (sans parcours adapté), les réponses se font en continu tout au long de l'été.

Comment sont alertés les candidats des réponses des formations ?

Comme pendant la phase principale, les dossiers sont actualisés chaque matin et les candidats reçoivent une alerte quand une formation leur fait une proposition d'admission:

- **sur leur portable : par sms et via l'application mobile Parcoursup préalablement téléchargée**
- **sur leur messagerie personnelle et celle intégrée à leur dossier Parcoursup**

Si les parents ont renseigné leurs coordonnées dans le dossier de leur enfant, ils recevront les mêmes alertes qu'eux.

Quels sont les délais de réponse des candidats ?

La date limite de réponse est toujours affichée en face de chaque proposition d'admission.

- **pour une proposition reçue entre le 26 juin et le 1^{er} septembre 2019 : 3 jours (J+2)** pour répondre à une proposition d'admission
- **pour une proposition reçue entre le 2 septembre et le 13 septembre 2019 : 2 jours (J+ 1)** pour répondre à une proposition d'admission.

Les dernières propositions d'admission seront envoyées le 13 septembre 2019.

À savoir

- ➔ Il est important de **répondre à toutes les propositions d'admission en les acceptant ou en les refusant et en respectant pour chacune la date limite indiquée** face à la proposition ;
- ➔ Comme en phase principale, **si un candidat reçoit plusieurs propositions d'admission, il ne peut en accepter qu'une seule. S'il reçoit une proposition d'admission en phase complémentaire alors qu'il en a déjà accepté une en phase principale, il doit choisir celle qu'il préfère ;**
- ➔ Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission et qu'elle correspond à son choix définitif, il l'accepte et renonce à ses éventuels vœux en attente. **Il prend ensuite connaissance des modalités d'inscription administrative** dans la formation pour la rentrée 2019 dans son dossier.

Points d'étape et répondeur automatique pendant la phase complémentaire

Ne pas oublier de valider les deux points d'étape obligatoires, même si on participe à la phase complémentaire : les candidats qui ont maintenu des vœux « en attente » et éventuellement accepté une proposition d'admission en phase principale doivent **valider ces points d'étape obligatoires pour confirmer leurs choix :**

- 1 > du 25 au 27 juin 2019 inclus
- 2 > du 6 au 8 juillet 2019 inclus

Les candidats qui ont définitivement accepté une proposition d'admission en phase principale ne sont pas concernés par les points d'étape.

Ces points d'étape permettent aux candidats de **faire un point de situation sur leur dossier**. Ils peuvent à cette occasion **demandeur un conseil** en sollicitant leur professeur principal (pour les lycéens) ou en contactant les services académiques via la rubrique contact ou le numéro vert Parcoursup.

Un candidat qui formule un vœu en phase complémentaire ne peut pas activer le répondeur automatique. S'il l'a déjà activé pour des vœux « en attente » en phase principale, le répondeur sera automatiquement désactivé dès qu'il formulera un vœu en phase complémentaire.

La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) pour les candidats sans proposition d'admission au 6 juillet

La procédure Parcoursup prévoit un accompagnement spécifique des candidats tout au long de la procédure.

Les candidats qui n'ont pas eu de proposition d'admission en phase principale et dont tous les vœux en phase complémentaire ont été refusés (vœux formulés pour des formations sélectives) ou sont toujours en cours d'examen pourront solliciter la CAES de leur académie à partir du 6 juillet 2019.

La CAES met alors en place un accompagnement pour aider les candidats à trouver la formation la plus adaptée à leurs projets.

À savoir L'accompagnement en CAES est limité aux candidats concernés qui ont obtenu un baccalauréat français ou un diplôme équivalent depuis moins de 4 ans, soit depuis 2015.

Des questions ?

Les candidats peuvent solliciter les conseillers Parcoursup à tout moment via :

- ➔ la rubrique « **contact** » depuis leur dossier Parcoursup
- ➔ le numéro vert **0 800 400 070** ouvert du lundi au vendredi de 10 à 16 heures
- ➔ les comptes sociaux Parcoursup
 -  **@parcoursupInfo**
 -  **@parcoursup_info**
 -  **@deveniretudiant**